

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 janvier 2020 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mesdames Denise Girard, Carole Lavallée, Nicole Leblanc et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, Bruno Marcoux, Michel Messier et Jean-Pierre Picard

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**SONT ABSENTES :**

Mesdames Diane Fournier et Paule Froment

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS:**

Mesdames Reine Bombo et Sheila Ellien

Messieurs Nicola Grenon et Michel Rocheleau

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

M. Hugo Clermont, directeur général adjoint

M. Marc-André Petit, directeur général adjoint

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint

Mme Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Me Arianoush Moazzezi Moghaddam, secrétaire générale adjointe

Me Jean-François Primeau, directeur par intérim du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

Mme Carole Lavallée, présidente, déclare la séance ouverte. Il est 20 h 39.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018-2019**

Un avis public ayant paru à cet effet, la Commission scolaire tient, au cours de cette séance et conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, une séance publique d'information au cours de laquelle le contenu du rapport annuel est présenté. La directrice générale détaille les faits saillants du rapport.

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

**72-CC-2019-2020**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**Adoptée à l'unanimité**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
  - 1.1. Présentation du Rapport annuel 2018-2019
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019
  - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019
4. Parole aux élèves et période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1. Reddition de compte sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 6.1. Désignation d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
7. Affaires du Service des ressources éducatives
  - 7.1. Entente de partenariat avec l'Université de Montréal – accompagnement par M. Éric Morissette
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 9.1. Adoption des calendriers scolaires 20-21
  - 9.2. Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 20-21, 21-22, 22-23
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1. Autorisation – adhésion au regroupement d'achats Collecto pour le mandat SAR350-2020 – gaz naturel – molécule et transport
  - 11.2. Mise à niveau de la nouvelle école de la rue Springfield
  - 11.3. Comité de sélection pour évaluer la qualité dans un processus d'appel d'offres public – désignation d'une personne pouvant agir à titre de secrétaire

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

12. Affaires du Service des technologies de l'information
  - 12.1. Appel d'offres – Location de fibres optiques pour l'entrepôt situé dans le parc industriel de Longueuil – Autorisation pour conclure dans un contrat d'une durée plus grande que trois (3) ans
  - 12.2. Contrat – Droit d'auteurs – Autorisation pour conclure un contrat d'une durée plus grande que trois (3) ans
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
  - 13.1. Adoption des calendriers scolaires 20-21
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Paroles aux commissaires
17. Clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

**73-CC-2019-2020**

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019**

**II EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**74-CC-2019-2020**

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Nicola Grenon que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**PAROLE AUX ÉLÈVES ET PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Deux (2) personnes du public prennent la parole en lien avec une situation produite à l'école Internationale Lucille-Tisdale.

**REDDITION DE COMPTE SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

La directrice générale présente la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 20 novembre 2019 au 23 janvier 2020.

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

75-CC-2019-2020

**DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)**

**CONSIDÉRANT** que l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que tout organisme public doit avoir un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

**CONSIDÉRANT** que la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), nommée par la résolution no. 94-CC-2016-2017, sera absente pour une période d'un an débutant au plus tard le 31 janvier 2021 en raison d'un congé de maternité;

**CONSIDÉRANT** la présence nécessaire et continue d'une personne exerçant les fonctions de RARC au sein de la CSMV, et ce, à toute période de l'année;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil des commissaires de désigner cette personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :**

- 1° de **DÉSIGNER** Me Sylvain Boissonneault, directeur adjoint du Service du Secrétariat général, des affaires corporatives et des communications pour agir à titre de personne responsable de l'application des règles contractuelles à la Commission scolaire Marie-Victorin, et ce, jusqu'au retour de Me Maeva Ferrer Sterlin;
- 2° **d'AUTORISER** la directrice générale Marie-Dominique Taillon à agir pour et nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision et à signer tout document requis à cette fin.

**Adoptée à l'unanimité**

76-CC-2019-2020

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL – ACCOMPAGNEMENT PAR M. ÉRIC MORISSETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Université de Montréal est un organisme public au sens de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (c.C-51.1), et qu'en ce sens, la conclusion d'une entente avec cette dernière n'est pas soumise à l'application de la Loi et de ses règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente telle que proposée n'engage aucune dépense de fonds public;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des commissaires conserve les fonctions et pouvoirs qu'il n'a pas expressément délégués en vertu de son *Règlement*, notamment l'autorisation ici demandée de conclure des ententes avec un organisme autre qu'un organisme communautaire ou un ministère ou un organisme du gouvernement;

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de l'entente et les objectifs communs des Parties, notamment le développement de l'enseignement, de la recherche, de l'amélioration des services aux élèves, notamment ceux éprouvant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation ainsi qu'au transfert et à la valorisation des connaissances, correspondent tout à fait à la mission pédagogique et sociale de la CSMV, à l'enseignement explicite des comportements attendus étant une pratique probante issue de la recherche;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expert accompagnateur désigné à l'entente, M. Éric Morissette, est un professeur, chercheur et auteur rattaché à l'Université de Montréal, dont les compétences sont reconnues dans le milieu de l'éducation;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de formaliser le partenariat entre la CSMV et l'Université de Montréal, puisque ce dernier est en évolution depuis maintenant plus de deux années déjà et que les retombées de l'accompagnement sont positives dans tous les milieux jusqu'à présent;

**CONSIDÉRANT QUE** la CSMV a pour priorité assumée de faire en sorte d'offrir à ses élèves un milieu sain et sécuritaire par une approche bienveillante;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard suite à la recommandation de la direction du Service des ressources éducatives :

- 1° d'**AUTORISER** la conclusion de l'entente de partenariat proposée par l'Université de Montréal, telle que déposée;
- 2° d'**AUTORISER** la directrice du Service des ressources éducatives à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente résolution, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

77-CC-2019-2020

### **CALENDRIERS SCOLAIRES 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des différentes instances;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Reine Bombo :

- 1° **QUE** le calendrier scolaire 2020-2021 pour le préscolaire, le primaire et le secondaire soit adopté tel que présenté;
- 2° **QUE** le calendrier scolaire 2020-2021 pour le secondaire Le Bac de l'école secondaire Gérard-Filion soit adopté tel que présenté;
- 3° **QUE** le calendrier scolaire 2020-2021 pour le CFER Jacques-Ouellette soit adopté tel que présenté;

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2020

4° **QUE** les calendriers scolaires 2020-2021 pour la formation professionnelle soient adoptés tels que présentés;

5° **QUE** les calendriers scolaires 2020-2021 pour l'éducation des adultes soient adoptés tels que présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

M. Nicola Grenon demande des précisions sur les dates du congé des Fêtes et de la semaine de relâche.

M. Marc-André Petit confirme les dates suivantes :

- Congé des Fêtes : lundi 21 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclusivement;
- Semaine de relâche : lundi 1<sup>er</sup> mars au vendredi 5 mars 2021 inclusivement.

78-CC-2019-2020

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN 2020-2021, 2021-2022 ET 2022-2023 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES**

**CONSIDÉRANT** la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissements;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Nicola Grenon :

**QUE** le document intitulé « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et liste des écoles et des centres », daté du 28 janvier 2020, soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

79-CC-2019-2020

**AUTORISATION – ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS COLLECTO  
POUR LE MANDAT SAR350-2020 – GAZ NATUREL – MOLÉCULE ET  
TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT** l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), édictant que plusieurs organismes publics peuvent se regrouper dans un même appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** la section 2.1 de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (ci-après la « Directive »), s'appliquant « dans le cadre d'un contrat conclu au bénéfice d'un regroupement d'organismes publics visé à l'article 15 de la LCOP » (Directive, sect. 2.1, art. 3.1);

**CONSIDÉRANT** le regroupement d'achats « Collecto Services regroupés en éducation » (ci-après « Collecto »), assujetti à la LCOP en vertu de son statut de filiale d'organismes publics;

**CONSIDÉRANT** le mandat regroupé n° SAR350-2020 « Gaz naturel – molécule et transport » de Collecto, concernant l'acquisition de la molécule de gaz naturel et le coût du transport de celle-ci, dont la durée initiale est de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2022, avec une possibilité de prolongation d'un (1) an, s'échelonnant du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT** que ce mandat satisfait aux besoins en gaz naturel des établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) et qu'il favorise des économies d'échelle;

**CONSIDÉRANT** l'article 3.2 de la Directive, précisant que « l'organisme public qui procède à un appel d'offres au bénéfice d'un regroupement d'organismes publics doit, avant la publication de l'avis d'appel d'offres, obtenir un engagement écrit de tout organisme public et de toute personne morale de droit public désirant dès le départ être partie au regroupement »;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable que la CSMV adhère au mandat n°SAR350-2020 en tant qu'Organisation participante et qu'elle entérine tout engagement requis à cet effet auprès de Collecto;

**CONSIDÉRANT** que la dépense totale de la CSMV pour ce mandat est estimée à 5 008 240,27 \$, avant taxes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :**

- 1° **QUE** soit autorisée l'adhésion de la CSMV en tant qu'Organisation participante au mandat de Collecto n° SAR350-2020, relativement à l'acquisition de la molécule de gaz naturel et du coût du transport de celle-ci, pour une dépense totale estimée à 5 008 240,27 \$, avant taxes;

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

2° **QUE** la CSMV s'engage, pour toute la durée du mandat n° SAR350-2020, incluant la période de prolongation, à acquérir la molécule de gaz naturel et le transport visés dans le mandat n° SAR350-2020 de Collecto, selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la CSMV dans la mise en œuvre des présentes décisions et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

80-CC-2019-2020

**MISE À NIVEAU DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE LA RUE SPRINGFIELD**

**CONSIDÉRANT** que dix-sept (17) entrepreneurs se sont procurés les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que quatorze (14) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :**

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 086-225-44302 – Transformation de la nouvelle école de la rue Springfield, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Richelieu inc. » pour un mandat total de 1 673 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 janvier 2020 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

81-CC-2019-2020

**COMITÉ DE SÉLECTION POUR ÉVALUER LA QUALITÉ DANS UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUVANT AGIR À TITRE DE SECRÉTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur les contrats des organismes publics* et les directives qui en découlent;

**CONSIDÉRANT** la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (ci-après la « Directive »);



Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

**CONSIDÉRANT** que l'article 8 de cette Directive édicte notamment les modalités régissant la constitution des comités de sélection et la désignation des personnes pouvant agir à titre de secrétaire de tels comités, lors des appels d'offres publics fondés sur une évaluation qualitative;

**CONSIDÉRANT** que cette Directive prévoit que « seule une personne occupant un poste de cadre ou de professionnel au sein de l'organisme et ayant le statut permanent ou équivalent, ou étant en voie d'acquies ce statut, peut agir à titre de secrétaire de comité de sélection. » (art. 8, par. 3°);

**CONSIDÉRANT** que cette Directive prévoit également que « le secrétaire de comité de sélection doit être titulaire d'une attestation délivrée par le secrétaire du Conseil du trésor ou son représentant désigné certifiant qu'il a complété la formation requise lui permettant d'assumer cette fonction » (art. 8, par. 4°), et que « le secrétaire de comité de sélection doit maintenir ses connaissances à jour (...) » (art. 8, par. 5°);

**CONSIDÉRANT** la résolution 97-CC-2018-2019 (séance ordinaire du 23 avril 2019) qui désigne deux personnes de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) pouvant agir à titre de secrétaire de comité de sélection pour la CSMV;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable de mettre à nouveau à jour les noms des personnes pouvant assumer cette fonction en désignant une autre personne au sein de la CSMV;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Picard :**

- 1° **QUE** soit désigné Me Pierre-Olivier Fortin, avocat pour le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications, à titre de secrétaire de comité de sélection pour la CSMV;
- 2° **QUE** la présidence de la CSMV soit autorisée à signer tout document relatif à cette nomination.

**Adoptée à l'unanimité**

82-CC-2019-2020

**APPEL D'OFFRES – LOCATION DE FIBRES OPTIQUES POUR L'ENTREPÔT EN LOCATION SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LONGUEUIL – AUTORISATION POUR CONCLURE UN CONTRAT D'UNE DURÉE PLUS GRANDE QUE TROIS (3) ANS**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire doit lancer un appel d'offres public afin de conclure un contrat d'une durée de 5 ans pour la location de fibres optiques pour l'entrepôt situé dans le parc industriel de Longueuil;

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

**CONSIDÉRANT** que la CSMV signera un bail avec 9142-0596 Québec Inc. pour la location de cet entrepôt et qu'aux termes de ce bail qui viendra à échéance en 2025, la CSMV devra le renouveler, probablement pour une période de cinq années supplémentaires;

**CONSIDÉRANT** que la conclusion d'un contrat de location de fibres optiques permettra à la CSMV de se raccorder à un réseau déjà en place sans avoir à défrayer les coûts d'installation de la fibre;

**CONSIDÉRANT** que la CSMV n'est pas propriétaire de l'entrepôt en mode locatif et qu'il n'est donc pas souhaitable qu'elle soit propriétaire des câbles;

**CONSIDÉRANT** l'article 57 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information : « Lorsque la durée prévue d'un contrat d'approvisionnement en matière de technologies de l'information ou d'un contrat de services de nature répétitive en cette matière est supérieure à 3 ans, incluant tout renouvellement, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public [le Conseil des commissaires] est requise »;

**CONSIDÉRANT** que le Service des technologies de l'information recommande la publication d'un appel d'offres public nécessaire à l'octroi subséquent d'un contrat pour la location de fibres optiques pour l'entrepôt en location situé dans le parc industriel de Longueuil;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :**

- 1° **QUE** soit autorisée la publication d'un appel d'offres public dans le but de conclure un contrat d'une durée de cinq (5) ans pour la location de fibres optiques pour l'entrepôt situé dans le parc industriel de Longueuil;
- 2° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à intervenir pour et nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

83-CC-2019-2020

**CONTRAT - DROIT D'AUTEUR – AUTORISATION POUR CONCLURE UN CONTRAT D'UNE DURÉE PLUS GRANDE QUE TROIS (3) ANS**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre d'une entente de services entre la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), la CSMV a la responsabilité de coordonner les travaux en intégration du numérique du Récit national des langues et que cette entente se termine le 30 juin 2021 avec possibilité de renouvellement;

**CONSIDÉRANT** que pour mener à bien ses responsabilités la CSMV aura à conclure un contrat de 5 ans pour obtenir les droits d'auteur sur l'utilisation d'un article du Washington Post;

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

**CONSIDÉRANT** l'article 57 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* : « Lorsque la durée prévue d'un contrat d'approvisionnement en matière de technologies de l'information ou d'un contrat de services de nature répétitive en cette matière est supérieure à 3 ans, incluant tout renouvellement, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public [le Conseil des commissaires] est requise »;

**CONSIDÉRANT** que le Service des technologies de l'information recommande au Conseil des commissaires d'autoriser ce contrat dans le contexte du projet de formation à distance du MEES;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Sheila Ellien :

- 1° **QUE** soit autorisé le contrat de cinq (5) ans pour obtenir les droits d'auteur d'un article du Washington Post dans le contexte du projet de formation à distance du MEES;
- 2° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à intervenir pour au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne du public ne prend la parole.

#### **PAROLES AUX COMMISSAIRES**

M. Benoît Laganière mentionne deux (2) événements auxquels il a participé : le jour du drapeau national du Canada en compagnie de madame Catherine Fournier et le Salon du livre de Longueuil.

Mme Sheila Ellien mentionne avoir participé à un événement à l'école Bourgeois-Champagnat en lien avec la fête de Noël organisée par deux (2) parents de l'école.

Mme Denise Girard félicite la communauté et le milieu actif de l'école Bourgeois-Champagnat. Elle souligne également deux (2) événements organisés dans nos établissements : activités lors de la Semaine québécoise de la Canne blanche à l'école spécialisée Jacques-Ouellette ayant lieu du 2 au 7 février prochain et visite d'un joueur des Alouettes de Montréal à l'école Gérard-Filion. Elle demande par ailleurs une augmentation des fonds pour les programmes de formation à un métier semi-spécialisé, laquelle sera discutée à une rencontre ultérieure.

Initiales de la  
directrice  
générale

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2020

M. Nicola Grenon mentionne que la troupe de théâtre Parminou était de passage à l'école Gérard-Filion à l'automne dernier. Une représentation sur l'épuisement parental à l'école Antoine-Brossard aura lieu le 21 février prochain.

M. Michel Gervais souligne le travail des différentes équipes de la Commission scolaire relativement à la nouvelle école de la rue Springfield.

M. Jean-Pierre Picard souhaite déposer une proposition à débattre et adopter ultérieurement, relativement la nouvelle école du secteur Vauquelin :

« **CONSIDÉRANT** la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Vauquelin de la ville de Longueuil;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle école sera située au centre de notre territoire, à mi-chemin entre l'école Charles-Lemoyne et le Centre administratif;

**CONSIDÉRANT** qu'au Québec, il y a très peu d'édifices publics portant et honorant le nom d'une femme;

**CONSIDÉRANT** que la demande de construction d'une école dans ce secteur relevait en 2014 du mandat de l'ex-présidente de la CSMV, Mme Lucie Désilets;

**CONSIDÉRANT** l'œuvre monumentale de madame Désilets au sein de notre communauté éducative pendant plus de 25 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR** \_\_\_\_\_ :

**QUE**, dans la mesure de l'acceptation par son conseil d'établissement, cette nouvelle école du secteur Vauquelin porte le nom de Lucie Désilets. »

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 43.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale adjointe